

# Guide d'information sur l'écocentre municipal de Saint-Alexis-des-Monts destiné aux utilisateurs

---

Écocentre de Saint-Alexis-des-Monts  
(à l'arrière du garage municipal)

606, route 349

Saint-Alexis-des-Monts, QC J0K 1V0

Téléphone : 819-690-6333

Télécopieur : 819-265-2481

Courriel : [ecocentre@saint-alexis-des-monts.ca](mailto:ecocentre@saint-alexis-des-monts.ca)



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. L'ÉCOCENTRE EN BREF</b> .....	2
Pourquoi un écocentre ? .....	2
<b>2. ACCÈS À L'ÉCOCENTRE</b> .....	3
Adresse du site : .....	3
Heures d'ouverture : .....	3
<b>3. QUI PEUT UTILISER L'ÉCOCENTRE ?</b> .....	4
<b>4. QUELLE EST LA TARIFICATION ?</b> .....	4
<b>5. LES MATIÈRES ACCEPTÉES</b> .....	5
<b>6. QUELLES SONT LES MATIÈRES REFUSÉES À L'ÉCOCENTRE ET QUOI EN FAIRE ?</b> .....	7
<b>7. QUELLES SONT LES RÈGLES À SUIVRE LORS DE VOTRE VISITE À L'ÉCOCENTRE ?</b> .....	8
<b>8. RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)</b> .....	9
LES RDD ACCEPTÉS : .....	9
ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DES RDD : .....	10
<b>9. DEUXIÈME VIE DES MATIÈRES</b> .....	11
<b>10. HERBICYCLAGE ET COMPOSTAGE DOMESTIQUE</b> .....	12
Qu'est-ce que l'herbicyclage?.....	12
Quels sont les avantages ? .....	12
Quelle est la différence avec le feuillicyclage?.....	12
Qu'est-ce que le compostage domestique?.....	12
Pourquoi utiliser du compost dans mon jardin? .....	12
Comment faire du compostage domestique?.....	13
Que puis-je mettre dans mon composteur domestique? .....	13

# 1. L'ÉCOCENTRE EN BREF

L'écocentre est un lieu sécuritaire conçu pour se départir écologiquement de certains résidus encombrants et de ses résidus domestiques dangereux (RDD).

Ce centre de récupération de matières résiduelles qui permet de détourner de l'enfouissement des quantités importantes de matériaux de construction et de démolition, de résidus verts, de résidus domestiques dangereux, de déchets encombrants, ainsi qu'un grand nombre d'objets destinés au réemploi.



Concrètement, le site comprend un bâtiment d'accueil, une rampe surélevée qui permet aux citoyens de déposer les matières dans des conteneurs identifiés par des pictogrammes, un petit entrepôt de réemploi où sont remisés les biens réutilisables et un abri pour recueillir les résidus domestiques dangereux. On y retrouve également des bacs roulants de récupération pour compléter la collecte sélective. La gestion du site est effectuée par la municipalité par le biais de ses préposés.

## Pourquoi un écocentre ?

La municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est fière d'offrir à ses citoyens un lieu de dépôt permettant le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières dont ils veulent se départir. L'aménagement d'un tel lieu contribue à prévenir l'apparition de dépotoirs clandestins sur le territoire et diminuer considérablement les quantités de matières apportées aux différents sites à déchets pour les secteurs plus éloignés.

En se dotant d'un tel équipement, les services municipaux s'assurent de détourner du site d'enfouissement une quantité importante de matières et substances qui ne devraient pas y être enfouies et qui nécessitent un traitement particulier. La présence d'un tel site augmente le potentiel de récupération des matières et permet le réemploi de certains matériaux ou objets.

Bref, en plus d'être un geste concret pour l'environnement, la municipalité désire ajouter ce service de proximité afin de répondre à un besoin et ainsi permettre d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Toutefois, pour être une belle réussite, il faut nécessairement la collaboration de tous !



## 2. ACCÈS À L'ÉCOCENTRE

### Adresse du site

Écocentre de Saint-Alexis-des-Monts  
(à l'arrière du garage municipal)  
606, route 349  
Saint-Alexis-des-Monts, QC J0K 1V0  
Téléphone : 819-690-6333  
Télécopieur : 819-265-2481  
Courriel : [ecocentre@saint-alexis-des-monts.ca](mailto:ecocentre@saint-alexis-des-monts.ca)



### Heures d'ouverture

Prendre note que les périodes d'ouverture ainsi que les horaires sont sujets à changement, sans préavis de notre part.

Ouvert du 15 juin 2017 au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

DIMANCHE	DE 8H30 À 16H30
LUNDI	DE 8H00 À 17H00 (FERMÉ DE 12H00 À 13H00)
MARDI	DE 13H00 À 17H00
MERCREDI	DE 8H00 À 17H00 (FERMÉ DE 12H00 À 13H00)
JEUDI	DE 13H00 À 17H00
VENDREDI	DE 8H00 À 17H00
SAMEDI	DE 8H00 À 17H00

L'écocentre municipal sera fermé durant la période hivernale. Toutefois, nous vous invitons à bien vouloir vous rendre aux écocentres suivants :

#### LOUISEVILLE

760, avenue Deveau



#### SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

440, boulevard la Gabelle, entrée #4



HORAIRE HIVER :  
1<sup>er</sup> novembre au 31 mars  
Ouverts : Mardi au samedi  
9 h à 16 h



Ces écocentres sont accessibles gratuitement puisque la municipalité est membre de la Régie de la gestion des matières résiduelles (RGMRM). Toutefois, certains tarifs peuvent s'appliquer selon les matières apportées.

Nous vous invitons à consulter le site web de la régie pour connaître les autres endroits possibles, les règles et tarifs applicables et autres informations pertinentes :

<http://www.rgmr.com/activites/eco-centre/>

### 3. QUI PEUT UTILISER L'ÉCOCENTRE ?

- Seuls les résidents (propriétaires ou locataires) ou propriétaires non résidents de Saint-Alexis-des-Monts ont accès à l'écocentre pour y déposer leurs matières de nature résidentielles.
- L'utilisation de l'écocentre est restreinte aux particuliers uniquement.
- Les rebuts provenant d'activités commerciales ne sont pas acceptés. Tout entrepreneur, résident ou non de la municipalité, ne peut accéder à l'écocentre.

En tout temps, une preuve de résidence vous sera exigée donc assurez-vous d'avoir ce qu'il vous faut en main au moment de votre visite.

Les préposés devront vérifier votre preuve de résidence. Ainsi, vous devrez fournir une pièce justificative avec photo (ex : permis de conduire, carte d'assurance-maladie) et fournir une preuve de votre adresse de résidence à Saint-Alexis-des-Monts si votre première pièce justificative ne permet pas de valider l'adresse (ex : compte de taxes municipales, facture de services (téléphone, électricité, etc.)



### 4. QUELLE EST LA TARIFICATION ?

Aucune tarification n'est appliquée pour les matériaux qui seront apportés à l'écocentre. Toutefois, nous rappelons que les industries et les commerces ne peuvent venir déposer leurs matériaux et que le service est offert uniquement aux propriétaires résidents et non résidents.

## 5. LES MATIÈRES ACCEPTÉES

La liste ci-dessous regroupe les principales catégories de matières acceptées avec quelques exemples. Pour plus d'informations sur les matières acceptées ou refusées, communiquer avec les préposés de l'écocentre.

### Résidus domestiques dangereux (RDD)

Exemples de produits : Aérosols, batteries d'automobiles, piles, bonbonnes de gaz propane, colle, eau de javel, goudron, herbicides, insecticides, pesticides, peintures, produits d'entretien ménager, solvant, tubes fluorescents, fluocompactes, etc.



### Produits électroniques

Exemples de produits : Ordinateurs (de bureau ou portable), périphériques d'ordinateur et de consoles de jeux vidéo (souris, claviers, disques durs, routeurs, tablettes graphiques, manettes de jeu (joystick), contrôleurs de console de jeux), dispositifs d'affichage (téléviseurs, moniteurs d'ordinateurs, tablettes graphiques, etc.) téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques, appareils cellulaires/téléavertisseurs, imprimantes, numériseurs, télécopieurs, appareils multifonctions de bureau, systèmes audio/vidéo portables (radios AM/FM, radios-réveils, lecteur mp3, écouteurs, appareils photo numériques, système de surveillance vidéo/caméra pour bébé, système audio/vidéo non portable (magnétoscopes, lecteurs DVD, système audio/vidéo et de localisation de voitures (radios, lecteur DVD/CD, haut-parleurs, caméras, GPS), ensemble de cinémas-maison



### Pneus d'automobile



Les pneus dont le diamètre de jante est égal ou inférieur à 62.23 cm (24.5 pouces) et ayant moins de 123.19 cm (48,5 pouces) de diamètre hors tout. Seront acceptés uniquement les pneus sans jantes.

### Métaux et ferraille

Pièces et morceaux de métal, four, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, etc.



# Résidus de construction, de rénovation et de démolition

Gypse, revêtement de vinyle, céramique, laine minérale, porcelaine, tuiles acoustiques, emballages de matériau de construction (de plastique, de papier et de carton).

*\*\*\*Les matières poussiéreuses telles que le plâtre, le gypse et les copeaux de bois doivent être déposées, dans un sac fermé ou une boîte fermée.\*\*\**

***IMPORTANT :*** Les résidus de construction contenant de l'amiante sont refusés sur le site. Vous devez faire affaire avec des entreprises spécialisées dans le domaine.

## Bois

Pièces et morceaux de bois, tables en bois, meubles en mélamine ou MDF, etc.

## Encombrants

Sofas, fauteuils, chaises, matelas, autres mobilier semblables ;

## Bardeaux d'asphalte

## Matériaux granulaires

Roc, brique, béton, asphalte, etc.

## Appareils avec halocarbures

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, tout autres appareils avec gaz réfrigérants, etc.



## Matières recyclables

Articles en fibre cellulosique (papier, carton), contenants de verre, contenants de plastique et contenants de métal issus d'un usage domestique.

*\*\*\*Bien que des bacs roulants sont disponibles sur le site, nous privilégions la collecte sélective de porte-à-porte\*\*\**

## Résidus verts et branches

Herbes, feuilles mortes, plantes, gazon coupé, retailles de cèdres, etc.

## 6. QUELLES SONT LES MATIÈRES REFUSÉES À L'ÉCOCENTRE ET QUOI EN FAIRE ?

BPC et cyanures	Contactez le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 819 371-6581.
Carcasses d'animaux	Contactez le MAPAQ qui peut vous diriger vers des entreprises spécialisées au 819-371-6761
Déchets domestiques	Déchets domestiques via la cueillette des ordures ménagères régulières
Déchets médicaux, médicaments, seringue	Procurez-vous un contenant sécuritaire auprès d'une pharmacie ou d'un CLSC et rapportez-le après usage.
Munitions ou produits explosifs	Rendez-vous à la Sûreté du Québec.
Pneus avec jantes	Rendez-vous dans un garage.
Pneus de véhicules autres qu'automobiles	Rendez-vous dans un garage spécialisé.
Résidus d'origine commerciale ou industrielle	Contactez une entreprise spécialisée selon vos activités
Styromousse	Déchets domestiques via la cueillette des ordures ménagères régulières
Tapis, linoléum (préart) et sous-tapis	Déchets domestiques via la cueillette des ordures ménagères régulières
Terre contaminée	Contactez <b>Horizon Environnement Inc.</b> 120, route 155, Grandes-Piles (Qc) G0X 1H0 1-800-545-7657
Toile à bâche, toile de piscine	Déchets domestiques via la cueillette des ordures ménagères régulières
Vinyle, PVC, ABS et résine de synthèse	Déchets domestiques via la cueillette des ordures ménagères régulières

La liste ci-dessus regroupe les principales catégories de matières refusées.

En cas de doute, vous pouvez contacter nos préposés avant de vous diriger vers l'écocentre.



## 7. QUELLES SONT LES RÈGLES À SUIVRE LORS DE VOTRE VISITE À L'ÉCOCENTRE ?

Afin d'assurer votre sécurité et celle des préposés et ainsi assurer une bonne gestion du site et des matières qui y sont déposées, les règles suivantes se doivent d'être respectées :

- Vous devez **trier les matières** apportées à l'écocentre **avant votre arrivée**.
  - *Si vos matières ne sont pas triées, les préposés devront vous refuser l'accès et vous exigent de faire le tri avant votre enregistrement. Cette façon de faire évite les erreurs de classement, permet de vous faire sauver du temps et d'accélérer le processus (éviter les files d'attente).*
- **Inscription obligatoire** au bureau d'accueil avec preuve de résidence.
- **Respecter la signalisation** sur le site (interdiction de fumer, vitesse, etc.).
- **Éteindre le moteur** de votre véhicule avant de faire le déchargement de votre voiture/remorque. Ainsi, vous limiterez le bruit inutile, les mauvaises odeurs et les émissions de gaz à effet de serre.
- **Le personnel de l'écocentre n'est pas tenu de procéder au déchargement des véhicules**, donc assurez-vous d'avoir quelqu'un avec vous si vous avez des objets lourds à décharger;
- **Déposer les matières aux endroits indiqués** par les préposés et toujours faire preuve de prudence.
- **Les camions et remorques à benne basculante sont refusés à l'écocentre**. Ces types de véhicules ne sont pas permis pour des raisons de sécurité, mais également pour éviter la contamination des matières. Les matières apportées à l'écocentre doivent être déchargées manuellement. Un tri à la source doit être fait afin de s'assurer que les matières soient déposées dans les bons conteneurs.
- Il est **interdit de descendre dans les conteneurs**. Toutes les matières résiduelles déposées sur le site de l'écocentre deviennent la propriété de la municipalité et ne peuvent être récupérées par les citoyens. Des caméras sont installées à l'extérieur du bâtiment.
- **Les enfants de moins de 12 ans doivent demeurer dans le véhicule** et les enfants de 12 ans et plus doivent être supervisés en tout temps par un adulte accompagnateur. La circulation des véhicules et la configuration des conteneurs présentent des risques d'accidents et de chutes.
- Il est **interdit de transvider des liquides** sur le site.
- **Respecter les consignes** des préposés à l'accueil en tout temps.
- **Aucun dépôt de matières n'est accepté en dehors des heures d'ouverture**.
- **Les animaux sont interdits** en tout temps sur le site.
- Les **ordures ménagères** ne sont **pas acceptées** sur le site.
- **Les rebuts provenant d'activités commerciales ne sont pas acceptés**. Tout entrepreneur, résidant ou non-résidant de la municipalité, ne peut accéder à l'écocentre.

**IMPORTANT !** Si le préposé considère que les présentes règles ne sont pas respectées, celui-ci est autorisé à vous refuser l'accès au site.

## 8. RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

La gestion des produits d'usage courant dangereux pour l'environnement ou la santé est un aspect très important des écocentres. Ils permettent aux citoyens d'avoir un lieu permanent pour se départir de façon sécuritaire de leurs RDD.

- Pour les produits liquides, les contenants individuels doivent être de 20 litres (5 gallons) ou moins.
- Pour les produits solides, la quantité doit être inférieure à 20 kg.

**Les résidus dangereux provenant des industries, commerces et institutions ne sont pas acceptés à l'écocentre.**

### LES RDD ACCEPTÉS :

- Les adhésifs, goudrons, époxy, décapants ;
- Les aérosols ;
- Les batteries d'autos ;
- Les bouteilles de propane ;
- Les huiles à moteur usées, contenants vides et filtres ;
- Peintures (latex, alkyde, émail) ;
- Teintures, laques, apprêts, antirouille, vernis peinture aluminium, scellant acrylique, préservatif pour le bois et huile de lin ;
- Les pesticides ;
- Les piles alcalines et nickel-cadmium (AAA à D) ;
- Les piles rechargeables périmées (NI-Cd, Ni-MH, LI-Ion ou Pb) ;
- Le chlore et les autres produits chimiques pour piscines ;
- Les produits d'entretien, produits nettoyants, acides et basiques ;
- Les solvants comme la térébenthine, le varsol, l'essence, le carburant, les diluants, etc. ;
- Les ampoules fluocompactes et les tubes fluorescents ;



**IMPORTANT :** Ne jamais retirer les étiquettes des produits, car les préposés doivent être en mesure d'identifier les produits apportés ou les ingrédients contenus dans les produits.

# ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DES RDD :

## **Réduisez**

Recherchez des produits de remplacement sans ou à moindre risque, limitez les quantités.

## **Sécurisez l'entreposage**

- Conteneurs étanches, hors de portée des enfants et des animaux domestiques
- Dans un endroit frais, sec, bien ventilé, loin des sources de chaleur
- Bouteilles de propane à l'extérieur, été comme hiver

## **Sécurisez le transport**

- Transport des produits dans une boîte, dans le coffre arrière du véhicule
- Bouteille de propane : attachée en position verticale dans l'habitacle du véhicule.  
Vérifiez le robinet et le capuchon de sécurité et gardez toujours au moins une fenêtre ouverte

## **Rapportez-les**

- À l'écocentre
- Ne jamais les mélanger ou les transvaser
- Contenant d'origine ou clairement identifié

## 9. DEUXIÈME VIE DES MATIÈRES

Le principe essentiel en matière de gestion des déchets est d'appliquer les 3RV :

- Réduction à la source
- Réemploi
- Recyclage
- Valorisation

Le premier R, Réduction à la source, ne dépend que de vous. Par la suite, les écocentres permettent à certaines matières d'avoir une deuxième vie, par le réemploi et par le recyclage.

MATIÈRES	RÉUTILISATION OU RECYCLAGE
Bois	Mise en copeaux, valorisation énergétique, fabrication de contreplaqué, etc.
Béton, roc, etc.	Infrastructures routières
Métal	Recyclage en fonderies
Pneus	Tapis, rechapage, asphalte, poudrette de caoutchouc et valorisation énergétique
Peintures	Peinture recyclée
Résidus verts	Compostage, mise en copeaux
Appareils informatiques et communication	Recyclage des différents matériaux
Carton, verre, plastique	Acheminement au centre de récupération des matières recyclables

### VOS ARTICLES SONT TOUJOURS FONCTIONNELS ET EN BON ÉTAT – UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE EST LÀ POUR LES ACCUEILLIR !

Si vos articles sont fonctionnelles et en bon état, nous vous recommandons de communiquer avec l'organisme **La Maison de l'Abondance**.



Cet organisme communautaire a pour mission première de venir en aide aux personnes à faible revenu, démunies et/ou handicapées, et ce, sur le plan affectif, matériel et physique. Les coordonnées sont les suivantes :

**200, rue Notre-Dame, Saint-Alexis-des-Monts, (Québec) J0K 1V0**

**Téléphone (819) 265-4149**

**Télécopieur (819) 265-4145**

# 10. HERBICYCLAGE ET COMPOSTAGE DOMESTIQUE

## Qu'est-ce que l'herbicyclage?

L'herbicyclage est une technique très simple et pratique qui consiste à laisser les rognures de gazon sur votre pelouse après la tonte.



## Quels sont les avantages ?

La pratique de l'herbicyclage présente plusieurs aspects positifs :

- Production d'un engrais naturel à même votre pelouse
- Préservation de l'humidité du sol
- Augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Réduction des gaz à effet de serre associés à l'enfouissement et ainsi de votre empreinte écologique

## Quelle est la différence avec le feuillicyclage?

Il est aussi possible de « tondre » vos feuilles mortes et de les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage. Les feuilles déchiquetées et fur et à mesure qu'elles tombent fourniront alors à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils auront besoin pour traverser l'hiver.

Vous risquez donc d'avoir un gazon plus vert que celui de votre voisin, sans effort. L'essaierez-vous?

Source : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/matieres-organiques/herbicyclage>

## Qu'est-ce que le compostage domestique?

Une solution simple et naturelle qui consiste à retourner vos matières organiques à la terre.

## Pourquoi utiliser du compost dans mon jardin?



Ajouter du compost dans votre jardin améliore la texture du sol, ce qui favorise le drainage de l'eau de pluie, l'aération du sol et la croissance des racines. En plus, le compost offre un apport prolongé d'éléments nutritifs pour les plantes et peut servir de barrière aux indésirables, comme de petits insectes nuisibles ou certaines maladies.

## Comment faire du compostage domestique?



Pour faire du compostage à la maison, il suffit de réserver un petit espace dans votre cour pour y déposer un composteur (vous pouvez l'acheter ou encore le fabriquer vous-même). Il est même possible de composter vos matières organiques dans un coin de votre jardin, sans contenant.

Dans les 2 cas, le principe est simple : déposez vos matières organiques, ajoutez-y le double en volume de feuilles mortes ou autres matières riches en carbone comme de la sciure de bois, brassez à l'occasion et laissez reposer. La matière se transforme en compost grâce au travail des microorganismes et des invertébrés du sol. Assurez-vous qu'ils ont assez d'air et d'eau (mais pas trop) pour faire leur travail! Après environ 1 an, vous obtiendrez du compost, un produit brun foncé qui a l'odeur et l'apparence d'un terreau, pour enrichir votre jardin.

## Que puis-je mettre dans mon composteur domestique?

Pour obtenir un compost de qualité, il faut avoir un équilibre entre les matières carbonées (matières brunes) et les matières azotées (matières vertes). Bonne nouvelle; on trouve tous les ingrédients dans la cuisine et le jardin!

Sans être exhaustive, voici une liste des matières à déposer dans votre composteur domestique :

Matières brunes	Matières vertes
Feuilles mortes Marc de café (avec le papier filtre) Pâtes alimentaires (sans sauce) Pain Riz Écales de noix et noyaux Papier journal déchiqueté (mais il est préférable de le recycler) Plantes mortes et fleurs séchées	Pelures, épluchures et restes de fruits et de légumes (cuits ou crus) Rognures de gazon (lorsque l'herbicyclage n'est pas possible) Résidus de jardins (retailles, mauvaises herbes non montées en graine, etc.)

L'équilibre entre les quantités de matières vertes et brunes permet d'obtenir un bon compost.

Comment atteindre cet équilibre? Commencez par mettre beaucoup plus de matières brunes que de matières vertes (environ 2 à 3 fois plus, en volume).

Ensuite, réduisez graduellement la proportion de matières brunes. S'il se met à y avoir des odeurs, c'est le temps de rajouter des matières brunes et d'aérer en brassant. Vous aurez alors trouvé le point d'équilibre.



**Attention!** Certaines matières sont incompatibles avec le compostage domestique, dont :

- Les résidus d'origine animale comme les produits laitiers et la viande
- Les matières grasses (huiles végétales, mayonnaises, sauces à salade)
- Les plantes ou feuillages malades
- Les mauvaises herbes montées en graine
- Les excréments d'animaux (puisqu'ils peuvent contenir des pathogènes)
- Les matériaux contaminés avec des pesticides ou produits dangereux (ex. : bois traité)
- Les cendres et briquettes de BBQ
- Les résidus de source animale contribuent à la formation de pathogènes néfastes pour la santé humaine telle que la salmonelle et l'E. Coli. Contrairement au compostage industriel des matières organiques collectées par la plupart des municipalités, le compostage domestique ne permet pas d'atteindre des températures suffisantes pour détruire ces pathogènes. C'est pourquoi vous ne devez pas les déposer dans votre compost domestique.

Source : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/matieres-organiques/compostage-domestique>

**SOYEZ ÉCONOMES!**

Le compostage vous procure un terreau fertile  
**À MOINDRE COÛT!**

**COMPOSTER,  
UNE TONNE D'AVANTAGES**

- Réduit les frais et l'utilisation d'engrais chimiques
- Améliore la structure du sol et rend le désherbage plus facile
- Diminue de 40 % le volume de déchets

**Plus d'informations?**  
Assistez à une formation gratuite sur le compostage domestique : [www.rgmr.com](http://www.rgmr.com)

Guide du compostage sur le site de Recyc-Québec : [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

**COMMENT COMPOSTER?**

- Se doter d'un composteur domestique
- Alterner entre les matières vertes et les matières brunes
- Retourner occasionnellement la matière dans le composteur
- Garder le compost humide comme une éponge essorée
- Le compost est prêt lorsqu'il est brun foncé et qu'il dégage une odeur de terre.

**RENDRE À LA TERRE CE QUI LUI APPARTIENT**